Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille - BAIN DE BRETAGNE - 35470

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260915-2026_144-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

OBJET : Assainissement collectif – Rapport sur le prix et la qualité du service 2025

N° 2026-144

L'an deux mille vingt-six

Le 15 septembre, à 19 heures 00

Les Membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à La Couyère, sous la présidence de M. Vincent MINIER.

. les conseillers communautaires
BABIN-TOUBA Ludovic, BERTIN Isabelle, BERTON Jean-Eric, BIORET ALEXANDRE Marie-Anne, BLOUIN Soazic, BRIZARD Philippe, BRULLE Christophe, BRUNEAU Dominique, DUFRESNE Alexis, GEFFRAY Emmanuel, GICQUEL Mikaël, GOHIER Myriam, GOUR Christèle (jusqu'à la délibération n°2026-154), GUYOMARD Jean-François, HAMON Jean-Charles, HAMON Joël, HUREL David, JANVIER Norbert, JUGAN David, LERONDEL Pascal, LOUAZEL Véronique, MACE Christophe, MARTIN Frédéric, MERAULT Charlotte, MINIER Vincent, PAPION Ludovic, PASDELOU Nicolas, PILARD Jean-François, POULAIN Christian, ROGER Christine, ROUXEL Nathalie, SEVENO Delphine, SOLLIER Jacqueline, TEILLARD Stéphanie, THERON Ludivine.

. pouvoirs

AUBRY Sophie	à MARTIN Frédéric
BOURHIS Isabelle	à PILARD Jean-François
COGREL Chrystèle	à POULAIN Christian
HAMEON Philippe	à GEFFRAY Emmanuel
LE GALL-LE BLEIZ Maud	à JUGAN David
LOUIS Gwénola	à HUREL David
MARCAULT Carine	à GUYOMARD Jean-François
MESLIN Kévin	à BERTIN Isabelle
MOREL Anthony	à BRULLE Christophe
MORICEAU Marie-Françoise	à BERTON Jean-Éric
RIO François	à LOUAZEL Véronique

DATE DE CONVOCATION : le 07/09/2026

formant la majorité des membres en exercice

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice	**46**
Présents	**35**
Votants	**46**

Mme SOLLIER Jacqueline a été désignée Secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2224-5, D. 2224-1 à D. 2224-5 et D. 2224-3 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 35-2024-10-22-00002 du 22 octobre 2024 arrêtant les statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté ;

Vu le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de l'assainissement collectif pour l'exercice 2025 ;

Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille - BAIN DE BRETAGNE - 35470

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260915-2026_144-DE

Considérant que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent doit établir chaque année un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement collectif ;

Considérant que ce rapport constitue un document réglementaire destiné à informer les usagers sur les conditions d'exploitation du service, sa qualité ainsi que ses performances techniques, financières et environnementales ;

Considérant que le service public de l'assainissement collectif de Bretagne Porte de Loire Communauté couvre les 20 communes du territoire et dessert 22 207 habitants au travers d'un réseau de 196,5 km et de 22 ouvrages de traitement des eaux usées ;

Considérant que le RPQS 2025 présente notamment les caractéristiques du service, les indicateurs réglementaires de performance, les données financières ainsi que les principaux résultats de l'exercice 2025 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire d'examiner et d'approuver le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement collectif ;

Considérant qu'en application de l'article D. 2224-3 du Code général des collectivités territoriales, le rapport approuvé devra être transmis aux maires des communes membres afin d'être présenté à leur conseil municipal pour prise d'acte ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2025, annexé à la présente délibération ;

- AUTORISE le Président à transmettre ce rapport aux communes membres afin qu'il soit présenté à leur conseil municipal conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Pour extrait conforme, Le Président,
Vincent MINIER

VINCENT MINIER PRÉSIDENT
BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE
LE STERIAD - PA CHATEAU GAILLARD
2,Allée de L'Ille
35470 BAIN DE BRETAGNE